



CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 25 février 2020

à 18 heures

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq février à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, Maire,

OUVERTURE DE SÉANCE

Compte rendu de la séance du 17/12/2019 : Approbation –

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en application d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) -

Décision n° 01/2020 -

Délivrance concessions dans le cimetière de Monein

Le Maire de la commune de Monein,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 et l'article 2121-13,

VU les articles L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et le règlement général du cimetière de la commune,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014 autorisant le Maire par voie de délégation permanente et pour la durée du mandat de prendre certaines des décisions prévues et en particulier prononcer la délivrance et la reprise de concessions dans les cimetières,

CONSIDÉRANT les demandes d'acquisition de concession de :

- Mme LACOURNÈRE Nadine, demeurant à Monein, 545 route des Pyrénées,
- M. LOPEZ J-Marc, curateur de M. BEHOTEGUY Emile demeurant à Monein, EHPAD La Roussane,
- M. LABOURDETTE Jean, demeurant à Abos, 12 route de Monein ;
- Mme HOUERIE Laëtitia, demeurant à Monein, 16 avenue des Vallées.

DECIDE

Article 1er : Il est accordé dans le cimetière de Monein, au nom des demandeurs ci-dessus indiqués :

- Une concession de 30 ans, à compter du 30/12/2019, au titre d'un réceptacle familial –columbarium- au jardin du souvenir, moyennant la somme de 1 042 euros ;
- Une concession de 30 ans, à compter du 20/01/2020, au titre d'une concession terrain de 2 m², moyennant la somme de 160 euros ;
- Une concession de 30 ans, à compter du 04/02/2020 au titre d'une caverne, moyennant la somme de 350 euros ;
- Une concession de 30 ans, à compter du 11/02/2020 au titre d'un columbarium, moyennant la somme de 1 042 euros ;

Article 2. – Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal au registre des délibérations.

Article 3. – Le Directeur des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.

A. FINANCES -

1. Budget communal – Compte de gestion 2019 : approbation -

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Mme Alliez, Trésorière de Monein, procède à la présentation du compte de gestion établi par le Comptable du Trésor. Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil municipal est invité à débattre et à arrêter le compte de gestion 2019.

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil municipal, à l'unanimité et après débat arrête le compte de gestion 2019.

2. Budget communal – Compte administratif 2019 –

Il est rappelé que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de l'ordonnateur pour l'exercice N-1.

Le Maire procède à la présentation du compte administratif 2019. Il rappelle également la liste des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement.

En résumé,

- la section de fonctionnement présente un excédent de **58 662,47 €**. Le montant de l'excédent reporté étant de **441 666,91 €**, le résultat de clôture s'établit à **500 329,38 €** ;

- la section d'investissement présente un excédent de **47 992,61 €**. Le montant du déficit reporté s'établissant à **229 945,53 €**, le résultat de clôture s'établit à **- 181 952,92 €**.

Le résultat global de clôture est de 318 376,46 €.

Un conseiller municipal souhaite mettre en exergue l'augmentation des dépenses de personnel de la collectivité depuis ces dernières années. Après avoir donné les principales raisons de cette augmentation, Monsieur le Maire souligne l'impérieuse nécessité de maîtriser des dépenses liées à la masse salariale.

Après avoir procédé à la présentation du compte administratif, le Maire confie la présidence de l'Assemblée à M. Tuheil, 1^{er} Adjoint. Il quitte la salle du conseil Municipal et M. Tuheil, après avoir salué le travail des services, met le compte administratif au vote

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal après avoir débattu arrête le compte administratif 2019 à l'unanimité.

3. Service assainissement – Compte de gestion 2019 : approbation

Comme pour la Commune, il présente un résultat identique à celui du compte administratif. Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

4. Service assainissement – Compte administratif 2019 –

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le Compte administratif 2019 et à approuver les restes à réaliser.

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil municipal est invité à débattre et à arrêter le compte administratif 2019.

En fonctionnement, l'excédent des réalisations s'établit à **147 098,84 €**.

Le budget d'investissement présente un déficit de réalisation d'un montant de **71 476,55 €**. L'excédent des restes à réaliser est de **94 300 €**. La section d'investissement présente par conséquent un excédent de **22 823, 45 €**.

Après avoir procédé à la présentation du compte administratif, le Maire confie la présidence de l'Assemblée à M. Tuheil, 1^{er} Adjoint. Il quitte la salle du conseil Municipal et M. Tuheil met le compte administratif au vote.

Conformément à l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil municipal, après en avoir débattu ; arrête le compte administratif 2019 à l'unanimité.

5. Comptabilité Commune et service assainissement – Autorisation de mandatement avant le vote du BP 2020 –

Dans l'attente du vote du budget, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

6. Subventions aux associations -

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions déposées par deux associations :

- L'union fait la jongle dans le cadre d'un programme d'animations lors du carnaval ;
- Ligams dans le cadre du projet de course la Passem.

Il rappelle que ces demandes ont fait l'objet d'un examen en 4^{ème} commission et soumet à votre approbation le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'Union fait la jongle et de 200 € pour l'association Ligams.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 1 000 € pour l'Union fait la jongle et de 200 € pour l'association Ligams et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

7. Tarifs bois façonné -

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des tarifs des services municipaux pour l'année 2020.

Il indique que pour l'exercice 2020, l'ONF a proposé d'ajouter un service à la population pour valoriser les coupes de bois de l'année. Il s'agit de délivrer du bois « façonné », c'est-à-dire du bois débardé (acheminé hors du champ d'exploitation en bord de route, prêt à être coupé à la tronçonneuse).

Ce nouveau mode de délivrance ayant été présenté et accepté lors du dernier Conseil municipal, il y a lieu désormais de définir un tarif à appliquer au stère.

Monsieur le Maire vous propose de suivre les préconisations de la 1^{ère} et 2^{ème} commission en date du 4 février 2020 à savoir 32 € TTC le stère.

Par ailleurs, et suite à un contact avec les services d'ONF, Monsieur le 1^{er} adjoint expose la nécessité de délibérer afin d'autoriser l'ONF à se charger de la vente et de l'exploitation groupées des bois façonnés.

Invité à se prononcer, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

8. Travaux de réhabilitation du complexe sportif – Sollicitation de financements publics -

Monsieur le Maire rappelle l'appel à projets DETR 2020 lancé par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques ainsi que celui engagé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Il vous propose de déposer un dossier de réhabilitation du complexe sportif du Pont-Lat (terrain synthétique à usage intercommunal, sol et toiture de la salle des sports). Ces aménagements pourraient être réalisés en 2020.

Après réactualisation des devis, le montant des travaux a été réévalué à **637 422,20 € HT**. Les subventions suivantes pourraient être sollicitées :

- **254 969, 00 €** au titre de la DETR soit 40% ;
- **191 227, 00 €** du Conseil départemental soit 30%

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR ainsi que d'autres cofinancements le cas échéant.

9. Travaux de rénovation des toitures des bâtiments publics - Sollicitation de financements publics -

Monsieur le Maire précise que l'appel à projets DETR 2020 lancé par la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques permet à la collectivité de pouvoir déposer plusieurs projets sous conditions d'afficher la priorité des dossiers.

Après avoir déclaré l'opération précédente comme priorité n°1 (point n°8), Monsieur le Maire vous propose de déposer un dossier de rénovation des toitures des bâtiments communaux (maison de la musique et local situé rue de Badet). Ces aménagements pourraient être réalisés en 2020. Le montant des travaux est estimé à 48 013,50 € HT. Une subvention d'un montant de 16 804,75 € (soit 35%) pourrait être sollicitée au titre de la DETR et d'un montant de 7 202 € (soit 15%) au titre du dispositif d'aide aux communes du Conseil départemental.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat au titre de la DETR ainsi que d'autres cofinancements le cas échéant.

B. ASSAINISSEMENT -

1. Convention de mise à disposition du service voirie réseaux de l'APGL -

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été décidé de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour la prochaine décennie.

A cette fin, il propose de confier au Service Voirie et Réseaux Intercommunal de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider à passer le marché, notamment dans la rédaction du cahier des charges techniques.

Cette mission nécessite de conclure une convention avec l'APGL.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

C. OFFICE NATIONAL DES FORÊTS -

ONF – Programmation 2020 – Financement Conseil départemental – Conseil régional –

Le programme d'actions 2020 des travaux sylvicoles présenté par l'ONF fait ressortir un coût des travaux de 5 010 € HT dont 3 290 € qui pourraient bénéficier de l'aide du Département et de la Région.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager ces travaux et à solliciter les financements correspondants.

D. FONCIER -

1. Dénomination d'une portion d'un chemin rural -

Monsieur le Maire vous informe d'une demande d'adressage d'un riverain dont l'habitation est en cours de construction. Cette propriété est desservie par le chemin rural dit de Mirassou à Camblong, au quartier Laquidée.

Cette demande a été examinée lors de la dernière Commission 1 et 2, qui a proposé de simplifier le nom du chemin, sur la portion qui relie la voie communale de Caubeigt jusqu'à l'entrée de la propriété. Cette portion de chemin serait appelée « chemin Camblong », afin de faciliter les démarches des administrés.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et à l'unanimité, décide la nouvelle dénomination «chemin Camblong », figurant dans le tableau de la voirie communale et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération et notamment de faire mettre à jour le tableau de classement des voies communales qui fera l'objet d'une refonte totale.

2. Tableau des acquisitions et aliénations 2019 -

Le tableau des acquisitions et aliénations 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

E. PERSONNEL –

1. Avancement de grade – taux de promotion -

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 19 février 2007 donne compétence au Conseil municipal, après avis du Comité Technique, pour fixer, pour chaque grade, le taux de promotion, c'est-à-dire le nombre de grades d'avancement qui pourront être créés dans la collectivité.

Ce taux de promotion sera appliqué au nombre de fonctionnaires promouvables chaque année dans chaque grade pour déterminer le nombre d'avancements de grade possibles.

Considérant les nouveaux cadres d'emplois présents au sein de la collectivité, il convient de réactualiser ce taux de promotion et de préciser les nouveaux cadres d'emplois bénéficiaires.

Compte tenu de l'effectif des fonctionnaires employés, Monsieur le Maire propose de retenir un taux de promotion de 100% pour l'ensemble des cadres d'emplois, étant précisé que le comité technique réuni le 18 février 2020 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taux de promotion par grade et les critères de choix proposés par le Maire.

2. Tableau des emplois –

Monsieur le Maire précise aux conseillers municipaux qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Compte-tenu des derniers mouvements de personnel, il vous propose d'adopter le nouveau tableau des emplois figurant en annexe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le nouveau tableau des emplois.

3. Congé spécial pour les agents partant à la retraite -

Monsieur le Maire vous présente la demande faite par les représentants du personnel lors du dernier comité technique à savoir le souhait que les agents municipaux partant à la retraite puissent bénéficier d'un congé spécial. Bien qu'indépendant du droit à congés annuels, ce dispositif serait bien évidemment cumulable avec les droits à congés classiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- VALIDE la mise en place d'un congé spécial pour les agents partant à la retraite dont la durée est égale à un jour calendaire de congé par année de service public effectif plafonné à 30 jours calendaire ;
- PRECISE que pour pouvoir en bénéficier l'agent devra être en service effectif au moment du départ à la retraite et ne pas avoir subi de sanction disciplinaire au cours de la dernière année précédant le départ ;
- CHARGE le Directeur général des services de veiller à l'application de cette décision.

Une abstention.

F. QUESTIONS DIVERSES –

Rapport d'activité 2019 – Cœur de Béarn –

Monsieur le Maire laisse à la disposition des élus le rapport d'activité 2019 de l'Office de Tourisme Cœur de Béarn.

Dénomination salle du Pont Lat -

Afin de rendre hommage à son important travail et au profond dévouement à Monein, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de dénommer la salle d'accueil et de rencontre du pont lat :

« la salle d'accueil et de rencontre Maurice Bahurlet ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette nouvelle dénomination.

En revisitant mes souvenirs (et en rangeant un peu mes archives), je suis tombé sur mon premier discours de maire de Monein, au printemps 2001. Je l'avais prononcé sous les halles, alors que Maurice Bahurlet venait de citer mon nom pour lui succéder. Curieusement, j'avais utilisé une métaphore maritime. Probablement, venais-je de lire un roman dans cette veine d'aventures aux parfums d'îles sous le vent, de marées et de corsaires avides de conquêtes... Aujourd'hui, maintenant que le voyage se termine pour moi, j'ai envie de renouer avec cette atmosphère iodée...

Nous nous sommes élancés, rappelez-vous, les anciens, à bord d'un radeau qu'on avait appelé « Monein au Cœur ». Il y avait sûrement un clin d'œil à la chanson de Brassens sur les copains d'abord. Il y avait surtout les envies et les rêves d'un petit équipage qui avait vraiment le cœur à l'ouvrage et qui savait de quel côté du corps était le muscle qu'on appelle cœur. Cette coquille de noix, je l'avais qualifiée de « frêle esquif ». Il était projeté sur une mer dont nous ignorions presque tout. Le capitaine de ce petit navire improbable, malgré une réputation de vieux loup de mer ayant souqué dans des mers lointaines et agitées, était hésitant et fébrile.

Mais il était hanté par un objectif absolu : celui de mener tout le monde à bon port. Pour cela, il fallait ne pas se tromper de route. Le bougre était habité par cette drôle d'idée qu'au-delà de la survie, il fallait que cette arche chaloupe au gré des vagues au nom de l'intérêt général, avec des valeurs qui s'appellent justice sociale, laïcité, altérité, humanisme, fraternité, bienveillance et redistribution équitable des vivres qui, peut-être, seraient moins abondants un jour. Il avait été à bonne école pour transmettre tous ces trésors inestimables.

En regardant de plus près, il n'y avait pas que des rames accrochées au bastingage. La machine qui faisait avancer le vaisseau était au point. Sur le pont, à la soute, aux machines, se démenaient des opérateurs, des mécaniciens, des femmes et des hommes de devoir, qui aimaient tout autant Monein et qui apportaient tout le professionnalisme ou qui savaient où le trouver nous ont préservé parfois de désagréments divers. On les appelle agents de la commune. Ils sont précieux et définitivement incontournables pour éviter tout naufrage...

On n'a peut-être pas été toujours de bons marins. Faut dire que la Grande Bleue – calme en apparence – a été parfois plus turbulente que prévu. Il y a eu des rochers inconnus, des pièges, des récifs de corail non identifiés par les boussoles ou les cartes marines. Mais l'équipage a été là, il y avait un second à bord qui voyait de loin, avec une longue vue lucide, parfois un peu bougonne. Tout le monde y a mis du sien pour les manœuvres. Parfois il y a eu de petites mutineries, comme dans tout récit épique qui se respecte. (Relisez donc « L'île au Trésor » de Stevenson !).

Nous nous sommes vécus comme des pirates adolescents dans la mer des contraintes des adultes. Les seuls moments où le moral a été atteint, ça a été quand on a vraiment pleuré parce que des matelots ont été happés par le fameux pot au noir, dans les espaces de tous les mondes, là d'où on ne revient pas reprendre son boulot à bord. Il y a eu Fernand, Michelle, Jean-Claude, sans oublier tous les autres, tous ces amis qui nous observaient au départ depuis le rivage et qui se sont effacés. On n'a pas oublié un seul visage.

A deux reprises, le bateau est revenu faire escale pour renouveler en partie son équipage. Il y a donc eu « Monein au Cœur 2 » puis 3. Chaque fois, on n'a pas été déçus. Des filles et des garçons

énergiques, pleins d'allant, qui aimaient eux aussi ce rafiote coloré, ont rejoint l'équipe. Les réalisations se sont enchaînées. A la première expédition, un village médical, la réfection de l'Eglise, un nouveau complexe sportif agrandi et modernisé avec un terrain de foot original et un tennis couvert, des logements sociaux au Pont de Bareilles, une extension de l'école maternelle, une zone d'activités économiques surgie de la terre de Monein avec en prime une pépinière d'entreprises. Au deuxième voyage, une nouvelle place Henri Lacabanne, une station d'épuration toute neuve et une mise à niveau de tout le dispositif d'assainissement, un nouveau centre de secours, un collège revisité de fond en comble, une restructuration complète de la maison de l'enfance, des *clubs houses* pour pratiquement tous les sportifs, la modernisation des rues Barada et Florence et de l'avenue du Pont-lat, encore des logements sociaux au Couhat, l'orgue de l'Eglise reconstruit. Jamais nous n'avons oublié à bord ce que l'on devait aux équipages qui nous avaient précédés et qui avaient bien écumé l'océan affectif. Et puis, à la troisième croisière, une médiathèque toute rutilante et une maison de retraite qui sera toute belle d'ici peu. Sans omettre surtout le quotidien. L'apparition d'un SSIAD pour rendre la vie plus légère à ceux qui vieillissent et à ceux qui les aident, la nourriture bio pour nos enfants, la multiplication de tous ces services qui font que la traversée est peut-être meilleure pour tout le monde...

On rentre au port pour la dernière fois pour nombre d'entre nous. Au moment de jeter l'ancre, le capitaine incertain des débuts qui va poser le pied à terre avec son fidèle second pensent sincèrement que, finalement, on n'a peut-être pas si mal navigué que cela... On a tout donné. Sûrement que, comme dans la chanson, ce n'est pas forcément suffire. Mais on n'a pas de regrets. Quand il s'est agi de déployer les voiles quand les vents nous étaient favorables, on a su le faire et on a pu les prendre. Ensemble, parce que l'on a toujours eu besoin de tout le monde, chacun à son poste et à sa façon. Et si on a été obligés de dévier parfois temporairement de cap, on n'a jamais quitté des yeux notre seul port d'attache, notre Monein bien aimé...

Simplement : Merci à toutes et à tous les moussaillons... Bon vent pour la suite !

Citations

Hens la horrèra de la vita
Qu'avem seguit lo gran camin
Qu'avem viscut a nse'n morir
Sense jamei pèrder l'ahida.
Sense jamei cercar la glòria
Qu'avem volut tant de printemps

*[Dans le tumulte de la vie
Nous avons suivi le grand chemin
Nous avons vécu à mourir
Sans jamais perdre l'espoir
Sans jamais chercher la gloire
Nous avons vécu tant de printemps]*

Los Pagalhós

Il faut vivre d'amour, d'amitié, de défaites
Donner à perte d'âme, éclater de passion
Pour que l'on puisse écrire à la fin de la fête
Quelque chose a changé pendant que nous passions

Serge Réggiari

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.